



**EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX  
DES DELIBERATIONS DU COMITE  
SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA MARTINIQUE**

Séance de : **Vendredi 03 Mars 2023**

**N°23-12**

**OBJET : Partenariat PNRM/Direction des Affaires Culturelles de la Martinique -**

Président de séance : Monsieur Robert DULYMBOIS

Secrétaire de séance : Monsieur Emile GABRIEL

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 03 Mars, les Membres du Comité du Syndicat Mixte se sont réunis à 14h30 en présentiel et par conférence audiovisuelle dans la salle virtuelle au siège du PNRM, à Tartenson, sur convocation du Président, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**I-Administration Générale**

1. Adoption du Procès-Verbal in extenso de la séance du Comité du 25 Novembre 2022

**A - Finances**

2. Adoption du Règlement Budgétaire et Financier
3. Débat sur les Orientations Budgétaires 2023 : Budget Principal – Budget Annexe CFME
4. Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2023

**B - Ressources humaines**

5. Création de postes – 6. Avancement des Agents du PNRM

**C - Adoption de Plans de financement**

→ Direction de la Biodiversité

7. Travaux sur la Pointe Caracoli – Atlas de la biodiversité communale – Etude sur les Chauves-Souris « Chimagua »  
→ Direction des Grands Projets
8. Mise en œuvre de la procédure UNESCO : Aménagement d'un parcours paysager Nature/Culture au Domaine d'Emeraude au Morne Rouge
9. Convention tripartite Amis du Parc/PNRM/CTM dans le cadre de la biennale internationale d'art contemporain 2023
10. Convention PNRM/Direction des Affaires Culturelles –
11. Réhabilitation de la Purgerie de DUBUC –
12. Mise en œuvre de la procédure OGS des Salines  
→ Direction du Développement Local
13. Café d'excellence Arabica Typica – Mise en œuvre d'une filière Cochon Créole – Agroforesterie – Apiculture – Désenclavement Fond Bourlet
14. ACI relance de la filière bois – ACI valorisation du Fort Tartenson – ACI mise en place d'un corridor écologique

**II-Animation**

15. Révision des tarifs – 16. Convention cadre PNRM/Carbet des Sciences
17. Questions diverses

**Membres présents**

**Pour la CTM** → : Mesdames N. ACCUS-ADAINÉ – L. BEAULIEU – F. CARIUS – N. LIMIER.

**Pour les Communes**

→ **Membres Titulaires** : Mme L. BESUBE(Ajoupa Bouillon) – Mr C. LARCHER (Anses d'Arlet) - Mr G. MONSTIN (Carbet) – Mr A. BIRON (Case Pilote) – Mr D. DE LEPINE (Ducos) - Mr J-L GUIZONNE (Grand'Rivière) – Mr J. THABAR (Gros-Morne) – Mr S. THALMENSY(Lorrain) – Mr J-C. VARACAVOUDIN (Macouba) – Mr M. MICHALON(Marigot) - Mr E. GABRIEL(Marin) – Mr J. ROY-CAMILLE(Morne Rouge) – Mme K. SALIBER(Morne Vert) - Mr C. CYRILLE (Prêcheur) – Mr G. GLONDU(Rivière Pilote) – Mr A. SAINTE-ROSE-FRANCHINE (Rivière-Salée) - Mr R. DULYMBOIS(Robert) – Mme M-J LAMIN (Saint-Joseph) – Mr C. SAINT-CYR(Sainte Anne) – Mme J. BAZABAS( Sainte Marie) - Mr C. PALIN (Trinité) – Mme B. BARDOUX (Trois-Ilets) – Mr L. OCCOLIER(Vauclin).



**Membres titulaires absents ayant donné procuration**

→CTM : Mme C. EMMANUEL à Mme N. LIMIER - Mr Jean-Claude ECANVIL à Mr G  
Mr Félix ISMAIN à Mr R. DULYMBOIS

→Communes : Mr J. MONFORT(Diamant) à Mr J-C. VARACAVOUDIN(Macouba) - Mr E. JEAN-BAPTISTE (Fonds Saint Denis) à  
Mr J-L. GUIZONNE(Grand Rivière) – Mme M-A APOCALE (Saint Esprit) à Mr E. GABRIEL (Marin) -

**Membres titulaires absents**

→CTM : Mesdames K. BERNABE – S. NORCA - Messieurs N. AZEROT – M. NADEAU – E. DUFEAL – O. MARIE-REINE –  
J. ROSE.

→Communes : Mr A. ALAMELU (Basse Pointe) - Mr B. BABIN (Bellefontaine) - Mr L. DE GRANDMAISON (Fort-de-  
France) – Mr J. DOMERGUE(François) - Mr D. DOULIN (Lamentin) – Mr M. GOLBASAMY (Saint Pierre) – Mr J.  
ELISABETH (Sainte Luce) – Mr E. JULAT (Schoelcher) -

→Communautés d'agglomération : Mr L. CLEMENTE(CACEM) – Mr B. BIROTA (CAP NORD) – Mr J-F.  
BEAUNOL(CAESM)

**Absents excusés** : Mme M-A RAVIN et Mr D. DINAL(CTM) –

**Assistaient à la Réunion**

Monsieur R. BRITHMER, Directeur Général des Services du PNRM et ses Collaborateurs.



## Le Comité du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de la Martinique,

Accusé de réception en préfecture  
972-259720019-20230428-22-12-DE  
Date de réception préfecture : 28/04/2023



PREFECTURE DE MARTINIQUE

- Vu le code général des Collectivités Territoriales,
- Vu le décret n° 2012-1184 du 23 octobre 2012 approuvant la charte régionale de la Martinique,
- Vu l'arrêté préfectoral approuvant les statuts du SM/PNRM,

**Considérant** la nécessité de développer, poursuivre ou renforcer la coopération engagée entre le Parc naturel régional de la Martinique (PNRM) et la Direction des affaires culturelles de la Martinique (DAC) sur les objectifs partagés d'aménagement, de développement culturel, d'attractivité, de participation des habitants et de développement durable du territoire de la Martinique.

**Considérant** que la rencontre entre les objectifs du PNRM et de la DAC, la complémentarité de leurs réseaux ainsi que les potentialités et la richesse des expériences conduites par le PNRM sur le territoire de la Martinique justifient une coopération entre les deux organismes. Que cela permettra de répondre aux défis actuels de préservation et de valorisation du patrimoine culturel, de transition écologique et de développement durable du territoire de la Martinique.

**Considérant** qu'un comité de suivi devra être mis en place pour assurer la définition, la coordination, le suivi et l'évaluation des actions menées au titre de la présente convention. Que ce comité sera composé des représentants :

- de la DAC,
- du PNRM,

Qu'il se réunit autant que nécessaire et au moins une fois par an (année N) pour :

- faire le bilan des actions de l'année écoulée
- Réorienter, le cas échéant, certains axes stratégiques
- valoriser les bonnes pratiques.

Il est demandé aux membres du Comité Syndical d'approuver cette convention et d'autoriser le Président à la mettre en œuvre.

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré,  
A l'unanimité des voix des membres présents et représentés.

### le Comité syndical

#### **Article 1**

Approuve la convention cadre entre le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de la Martinique (PNRM) et la Direction des Affaires Culturelles de la Martinique (DAC) jointe en annexe.

#### **Article 2**

Donne mandat au Président du Syndicat Mixte du PNRM pour signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette convention.

#### **Article 3**

Cette délibération sera inscrite au recueil des actes administratifs du Syndicat Mixte et transmise au représentant de l'État.

Pour extrait certifié conforme  
Fait à Fort-de-France, le vendredi 03 mars 2023



